

Annonce recherche vacataire

Le Département des langues (DDL) de la Faculté des Sciences à l'Université de Montpellier, recherche pour l'année universitaire 2021/2022 des enseignants(es) vacataires anglophones LANSAD (Langue Anglaise pour Spécialistes d'Autres Disciplines) ainsi que des enseignants(es) de FLE (Français langue étrangère). L'équipe est composée d'une quinzaine d'enseignants titulaires et de nombreux vacataires, et dispense des cours de la licence au master et des cours de FLE pour les étudiants étrangers.

Missions :

- Assurer des cours en TD sous la responsabilité des enseignant(e)s titulaires.
- Participer éventuellement à l'élaboration de supports pédagogiques et de sujets d'examen.
- Participer à la correction des devoirs
- Participer aux activités de coordination pédagogique.

Profil : (pour les enseignants d'anglais)

- Bilingue anglais-français possédant une excellente maîtrise de la linguistique, des cultures et civilisations anglophones, et un intérêt particulier pour les besoins académiques et professionnels des étudiants en science.
- Diplôme de niveau 6 (Bac +3 et +4 ou équivalent étranger) en langue anglaise.
- Première expérience de l'enseignement souhaitée.

Compétences :

- Autonomie dans l'utilisation des outils TICE (informatique, vidéo, etc...) en cours.
- Capacité à enseigner l'anglais en s'appuyant sur des thèmes variés.
- Dynamisme et excellent relationnel.
- Goût prononcé pour l'enseignement et la préparation d'étudiants aux examens.

Contacts :

Bérangère LAUNOIS

Secrétaire du département des langues

Tél. : 04.67.14.31.21 - Courriel : berangere.launois@umontpellier.fr

Mode de recrutement :

Pour effectuer des vacances au Département des Langues - Faculté des Sciences à l'Université de Montpellier, il vous faut déposer un dossier administratif sur la plateforme de dématérialisation OREC accessible à l'adresse : <https://orec.umontpellier.fr> et prévenir la secrétaire du DDL afin d'assurer le suivi du dossier.

Rémunération :

Le nombre d'heures pouvant vous être rémunérées sur l'ensemble de l'Université de Montpellier est limité à 187h équivalent TD par année universitaire.

Taux de l'heure de Travaux Dirigés (TD) : 41,41 € brut.

Toutes les heures sont rémunérées en heures équivalent TD.